

## Protégez les données de vos client.e.s et salari.e.s

Engagez la mise en conformité RGPD

Règlement Général de l'Union européenne sur la Protection des Données



### L'offre de DPO Externalisé

Le.la Délégué.e à la protection des données est chargé.e :

- **d'informer et de conseiller** le.la responsable de traitement et/ou les sous-traitants – veille technique et méthodologique
- **de contrôler le respect du règlement** en matière de protection des données
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle CNIL** et d'être le point de contact de celle-ci

*Engagement pour 1 an.*

### L'offre d'Accompagnement à la mise en conformité

Une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour votre entreprise

- **Audit** : Analyse des activités de l'entreprise (activité, données personnelles et sensibles, traitements)
- **Mise en conformité** : Registre des traitements (dans la limite de 10 activités) – Eléments pédagogiques – Préconisations de mise en conformité

#### En option :

- Contact des prestataires pour vérification de conformité et mise à jour des engagements
- Analyse d'impact pour données sensibles ou spécifiques

### En savoir plus ?

Visitez le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL

<https://www.cnil.fr>